



**PE560.854v01-00**

7.7.2015

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 125**

**Projet de proposition de résolution**

**Claude Moraes**

**au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures**

**(PE557.264v02-00)**

sur le suivi de la résolution du Parlement européen du 12 mars 2014 sur la surveillance électronique de masse des citoyens de l'Union européenne



**Amendement 1**  
**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**  
**Visa 3 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*- vu la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de droits à la vie privée, de liberté d'expression et de protection des lanceurs d'alerte, notamment dans les domaines de la sécurité nationale et du renseignement,*

Or. en

**Amendement 2**  
**Monika Hohlmeier**

**Projet de proposition de résolution**  
**Visa 3 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*- vu l'article 4 du traité sur l'Union européenne,*

Or. en

**Amendement 3**  
**Helga Stevens**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

A. considérant que dans la résolution, il appelait les autorités des États-Unis et les États membres de l'Union européenne à interdire les activités de surveillance de masse aveugle et le traitement massif de données à caractère personnel *d'individus*

A. considérant que dans la résolution, il appelait les autorités des États-Unis et les États membres de l'Union européenne à interdire les activités de surveillance de masse aveugle et le traitement massif de données à caractère personnel *de citoyens*

*innocents* et dénonçait les actions des services de renseignement signalées comme nuisant gravement à la confiance et aux droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne; que la résolution attirait aussi l'attention sur l'existence possible d'autres motifs, notamment l'espionnage politique ou économique, eu égard à la capacité des programmes de surveillance de masse signalés;

et dénonçait les actions des services de renseignement signalées comme nuisant gravement à la confiance et aux droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne; que la résolution attirait aussi l'attention sur l'existence possible d'autres motifs, notamment l'espionnage politique ou économique, eu égard à la capacité des programmes de surveillance de masse signalés;

Or. en

#### **Amendement 4** **Sophia in 't Veld**

#### **Projet de proposition de résolution** **Considérant A**

##### *Projet de proposition de résolution*

A. considérant que dans la résolution, il appelait les autorités des États-Unis et les États membres de l'Union européenne à interdire les activités de surveillance de masse aveugle et le traitement massif de données à caractère personnel d'individus innocents et dénonçait les actions des services de renseignement signalées comme nuisant gravement à la confiance et aux droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne; que la résolution attirait aussi l'attention sur l'existence possible d'autres motifs, notamment l'espionnage politique ou économique, eu égard à la capacité des programmes de surveillance de masse signalés;

##### *Amendement*

A. considérant que dans la résolution, il appelait les autorités des États-Unis et les États membres de l'Union européenne à interdire les activités de surveillance de masse aveugle et le traitement massif de données à caractère personnel d'individus innocents et dénonçait les actions des services de renseignement signalées comme nuisant gravement à la confiance et aux droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne; que la résolution attirait aussi l'attention sur l'existence possible d'autres motifs, notamment l'espionnage politique ou économique, eu égard à la capacité des programmes de surveillance de masse signalés;  
***considérant que la surveillance d'avocats, de journalistes, de médecins et de responsables politiques porte gravement atteinte à la démocratie et à l'état de droit;***

Or. en

**Amendement 5**  
**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Projet de proposition de résolution*

A. considérant que dans la résolution, il appelait les autorités des États-Unis et les États membres de l'Union européenne à interdire les activités de surveillance de masse aveugle et le traitement massif de données à caractère *personnel d'individus innocents et dénonçait les actions des services de renseignement signalées comme nuisant gravement à la confiance et aux droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne; que la résolution attirait aussi l'attention sur l'existence possible d'autres motifs, notamment l'espionnage politique ou économique, eu égard à la capacité des programmes de surveillance de masse signalés;*

*Amendement*

A. considérant que dans la résolution, il appelait les autorités des États-Unis et les États membres de l'Union européenne à interdire les activités de surveillance de masse aveugle et le traitement massif de données à caractère personnel;

Or. en

**Amendement 6**  
**Monika Hohlmeier**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

**Amendement 7**  
**Monika Hohlmeier**

*Amendement*

*A bis. considérant que la sécurité est un droit fondamental consacré par l'article 6 de la charte;*

Or. en

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant A ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***A ter. considérant que la sécurité nationale est une compétence exclusive des États membres, conformément à l'article 4 du traité sur l'Union européenne;***

Or. en

**Amendement 8**  
**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

C. considérant que le document de travail précité rend compte des avancées depuis l'adoption de la résolution, ***alors que de nouvelles allégations d'activités de surveillance électronique de masse sont régulièrement dévoilées***, et de l'état de la mise en œuvre de l'"habeas corpus numérique européen" proposé dans la résolution, en mentionnant la réaction limitée des institutions, des États membres et des parties concernées suite à cet appel à agir;

C. considérant que le document de travail précité rend compte des avancées depuis l'adoption de la résolution et de l'état de la mise en œuvre de l'"habeas corpus numérique européen" proposé dans la résolution, en mentionnant la réaction limitée des institutions, des États membres et des parties concernées suite à cet appel à agir;

Or. en

**Amendement 9**  
**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant D bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***D bis. considérant que Wikileaks a***

*récemment révélé la surveillance ciblée des communications des 3 derniers présidents de la République française, de ministres français et de l'ambassadeur de France aux États-Unis; que cet espionnage stratégique et économique mené à grande échelle par la NSA au cours des 10 dernières années a pris pour cible l'ensemble des structures de l'État français ainsi que les principales entreprises françaises;*

Or. en

**Amendement 10**  
**Claude Moraes, Birgit Sippel**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant D bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*D bis. considérant que dans son rapport, le rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression indique que le cryptage et l'anonymat apportent la confidentialité et la sécurité nécessaires à l'exercice du droit à la liberté d'opinion et d'expression à l'ère numérique; que ce rapport indique aussi que toutes les restrictions en matière de cryptage et d'anonymat doivent être strictement limitées et conformes aux principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de légitimité dans l'objectif;*

Or. en

**Amendement 11**  
**Axel Voss**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 1**

*Projet de proposition de résolution*

1. se félicite de l'ouverture d'enquêtes par le Bundestag allemand, le Conseil de l'Europe, les Nations unies et le Sénat brésilien, des débats tenus dans plusieurs autres parlements nationaux et de l'action de nombreux acteurs de la société civile, qui ont contribué à sensibiliser l'opinion publique au sujet de la surveillance électronique de masse;

*Amendement*

1. se félicite de l'ouverture d'enquêtes par le Bundestag allemand, le Conseil de l'Europe, les Nations unies et le Sénat brésilien, des débats tenus dans plusieurs autres parlements nationaux, ***des réformes défendues par les États Unis et du débat dans ce pays ainsi que*** de l'action de nombreux acteurs de la société civile, qui ont contribué à sensibiliser l'opinion publique au sujet de la surveillance électronique de masse;

Or. en

**Amendement 12**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

***1 bis. invite les États membres de l'Union à abandonner les éventuelles poursuites en cours à l'encontre d'Edward Snowden, à lui offrir une protection et à empêcher en conséquence son extradition ou sa restitution par une tierce partie, en signe de reconnaissance de son statut de lanceur d'alerte et de défenseur international des droits de l'homme;***

Or. en

**Amendement 13**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*1 ter. soutient l'appel lancé par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe <sup>1 bis</sup> aux États-Unis afin de permettre à Edward Snowden de retourner dans son pays sans craindre de poursuites criminelles dans des conditions qui ne lui permettraient pas d'opposer l'argument de l'intérêt général lors de sa défense;*

---

*1 bis Résolution 2060 (2015) sur Améliorer la protection des donneurs d'alerte, disponible à l'adresse <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewPDF.asp?FileID=21931&lang=fr>*

Or. en

#### **Amendement 14**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Artis Pabriks, Traian Ungureanu, Heinz K. Becker**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 2**

*2. se déclare toutefois profondément déçu par le manque généralisé de sentiment d'urgence et de volonté dont ont fait preuve la plupart des États membres et les institutions de l'Union appelés à examiner attentivement les points abordés dans la résolution et à appliquer les recommandations concrètes qu'elle contient, ainsi que par le manque de transparence et de dialogue envers le Parlement;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 15**  
**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Projet de proposition de résolution*

*2. se déclare toutefois profondément déçu par le manque généralisé de sentiment d'urgence et de volonté dont ont fait preuve la plupart des États membres et les institutions de l'Union appelés à examiner attentivement les points abordés dans la résolution et à appliquer les recommandations concrètes qu'elle contient, ainsi que par le manque de transparence et de dialogue envers le Parlement;*

*Amendement*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 16**  
**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Projet de proposition de résolution*

2. se déclare toutefois profondément déçu par le manque généralisé de sentiment d'urgence et de volonté dont ont fait preuve la plupart des États membres et les institutions de l'Union appelés à examiner **attentivement** les points abordés dans la résolution et à appliquer les recommandations concrètes qu'elle contient, ainsi que par le manque de transparence et de dialogue envers le Parlement;

*Amendement*

2. se déclare toutefois profondément déçu par le manque généralisé de sentiment d'urgence et de volonté dont ont fait preuve la plupart des **gouvernements des** États membres et les institutions de l'Union appelés à examiner les points abordés dans la résolution et à appliquer les recommandations concrètes qu'elle contient, ainsi que par le manque de transparence et de dialogue envers le Parlement;

Or. en

**Amendement 17**

**Jan Philipp Albrecht, Jean Lambert, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*2 bis. salue l'appel lancé par le contrôleur britannique indépendant de la législation en matière de terrorisme, qui plaide pour une refonte générale des lois régissant la surveillance par les autorités du Royaume-Uni en raison de la nécessité de les aligner avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment au moyen d'une autorisation judiciaire préalable de tous les mandats d'interceptions et de certaines demandes de données de communications; refuse toutefois l'interception externe permanente et massive de données de communication, ainsi que leur collecte massive, dans la mesure où ces pratiques ne sont pas compatibles avec les exigences de la convention européenne des droits de l'homme et de la législation de l'Union en matière de protection des données;*

Or. en

**Amendement 18**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*2 bis. s'inquiète des tendances apparues récemment dans certains États membres, où des pratiques de surveillances de masses jugées illégales ont été légalisées au lieu d'être améliorées;*

Or. en

**Amendement 19**

**Axel Voss**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***2 bis. remarque que la plupart des États membres et des institutions de l'Union n'ont pas jugé nécessaire de suivre les recommandations de la résolution et de les appliquer de manière concrète;***

Or. en

**Amendement 20**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 2 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***2 ter. se félicite de l'enquête du Bundestag allemand sur la surveillance de masse; s'inquiète fortement de la révélation de surveillance de masse des télécommunications et des données en circulation sur internet au sein de l'Union par l'agence de renseignement allemande BND, en coopération avec la NSA; estime qu'il s'agit d'une violation du principe de coopération loyale consacré à l'article 4, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne;***

Or. en

**Amendement 21**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*2 ter. s'inquiète des lois adoptées récemment par certains États membres, qui étendent les compétences de surveillance des organes de renseignement sans étendre les compétences de contrôle, ce qui aggrave de fait la situation des citoyens;*

Or. en

**Amendement 22**  
**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 quater (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*2 quater. prend acte du fait que l'une des principales plateformes d'échange internet (AMS-IX) est située aux Pays-Bas et qu'un grand nombre d'activités économiques dépendent de la confiance des acteurs privés dans l'intégrité de cette plateforme, et invite par conséquent une nouvelle fois les Pays-Bas à s'abstenir d'étendre les pouvoirs des services de renseignement de manière à permettre la surveillance non ciblée et à grande échelle des communications par câble de citoyens innocents; appelle également une nouvelle fois à la prudence quant à la définition du mandat et des capacités de l'unité commune pour le renseignement d'origine électronique et informatique, ainsi qu'à l'égard de la présence et des activités de membres des services de renseignement états-uniens sur le territoire des Pays-Bas;*

Or. en

**Amendement 23**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 2 quinquies (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*2 quinquies. fait part de sa préoccupation quant à la nouvelle loi française sur le renseignement adoptée le 24 juin 2015, notamment en raison de la nature généralisée de la surveillance qu'elle autorise, et de l'absence d'autorisation judiciaire et de contrôle parlementaire adéquats et préalables, notamment à cause du pouvoir limité de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement;*

Or. en

**Amendement 24**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 2 sexies (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*2 sexies. appelle la Commission à examiner la compatibilité de la loi française sur le renseignement avec les traités et la charte des droits fondamentaux, notamment avec ses articles 7, 8, 47, 48 et 52;*

Or. en

**Amendement 25**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Michal Boni, Monica Macovei, Anna Maria Corazza Bildt, Traian Ungureanu, Heinz K. Becker, Artis Pabriks**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 3**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*3. considère que la réaction de la Commission à la résolution est jusqu'ici très insuffisante compte tenu de l'ampleur des révélations; appelle la Commission à agir avant décembre 2015 au plus tard concernant les demandes incluses dans la résolution; se réserve le droit d'engager un recours en carence ou de placer en réserve certaines ressources budgétaires destinées à la Commission jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été correctement prises en compte;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 26  
Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 3**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*3. considère que la réaction de la Commission à la résolution est jusqu'ici très insuffisante compte tenu de l'ampleur des révélations; appelle la Commission à agir avant décembre 2015 au plus tard concernant les demandes incluses dans la résolution; se réserve le droit d'engager un recours en carence ou de placer en réserve certaines ressources budgétaires destinées à la Commission jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été correctement prises en compte;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 27  
Jeroen Lenaers**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. regrette que la demande du secrétaire général du Conseil de l'Europe de lancer la procédure au titre de l'article 52 n'ait fait l'objet d'aucun suivi. Invite de ce fait à nouveau le secrétaire général du Conseil de l'Europe à lancer la procédure au titre de l'article 52 selon laquelle "[t]oute Haute Partie contractante fournira sur demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe les explications requises sur la manière dont son droit interne assure l'application effective de toutes les dispositions de cette Convention";*

Or. en

**Amendement 28**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. insiste sur l'importance de l'arrêt rendu le 8 avril 2014 par la Cour de justice de l'Union européenne qui invalide la directive 2006/24/CE sur la conservation de données, et rappelle que la Cour a décidé que l'interférence de l'instrument avec le droit fondamental au respect de la vie privée doit se limiter au strict nécessaire;*

Or. en

**Amendement 29**  
**Nathalie Griesbeck, Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. Exprime de vives inquiétudes quant à la loi sur le renseignement telle qu'adoptée par l'Assemblée Nationale française le 24 juin 2015 et dont plusieurs dispositions pourraient soulever d'importantes questions de droit d'après la Commission Européenne; S'interroge en particulier du champ d'application très étendu de cette nouvelle loi, de l'absence d'intervention du juge judiciaire dans les procédures d'autorisation ainsi que de la possibilité de traitement automatisé de métadonnées par des boîtes noires algorithmiques installées sur les réseaux des opérateurs de télécommunications (Internet ou téléphone) ou les serveurs des hébergeurs; Demande à la Commission Européenne d'initier sans délai une évaluation de l'ensemble des dispositions de la loi sur le renseignement et de déterminer sa conformité avec le droit primaire et secondaire européen;*

Or. fr

**Amendement 30  
Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 3 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*3 ter. regrette l'adoption par le Royaume-Uni du Data Retention and Investigatory Powers Act 2014, qui permet non seulement aux services de renseignement et de sécurité de continuer à utiliser des mécanismes de conservation de données à grande échelle après que la Cour de justice de l'Union européenne a invalidé*

*la directive 2006/24/CE mais étend aussi la portée territoriale de leurs pouvoirs d'interception; se félicite à cet égard du rapport du contrôleur britannique indépendant de la législation en matière de terrorisme, qui plaide pour une refonte générale des lois relatives à la surveillance au Royaume-Uni, une supervision judiciaire de l'interception de communications privées et davantage de transparence au sujet de l'existence et de l'utilisation des pouvoirs de surveillance; invite le gouvernement du Royaume-Uni à tenir compte des recommandations de ce rapport;*

Or. en

**Amendement 31**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 quater (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*3 quater. souligne qu'aux Pays-Bas, le tribunal de première instance de La Haye a jugé le 2 juillet 2015 que la surveillance d'avocats par des agences de renseignement constitue une violation des droits fondamentaux et ordonne à l'État de cesser toute surveillance des communications d'avocats;*

Or. en

**Amendement 32**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 3 quinquies (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***3 quinquies. souligne qu'aux Pays-Bas, le tribunal de première instance de La Haye a jugé le 1<sup>er</sup> juillet 2015 que la surveillance d'avocats par des agences de renseignement constitue une violation des droits fondamentaux et ordonne à l'État de cesser toute surveillance des communications d'avocats;***

Or. en

### **Amendement 33**

**Axel Voss, Artis Pabriks, Brice Hortefeux, Heinz K. Becker**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 4**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***4. renouvelle son invitation au Conseil à accélérer ses travaux relatifs au train de mesures sur la protection des données afin que celui-ci puisse être adopté au cours de l'année 2015; à cet effet, invite le Conseil à présenter une feuille de route claire en vue de l'adoption d'une orientation générale sur le projet de directive relative à la protection des données;***

***supprimé***

Or. en

### **Amendement 34**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 4**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***4. renouvelle son invitation au Conseil à accélérer ses travaux relatifs au train de***

***4. se félicite de l'ouverture de trilogues informels au sujet du projet de règlement***

mesures sur la protection des données afin que celui-ci puisse être adopté au cours de l'année 2015; à cet effet, invite le Conseil à **présenter une feuille de route claire en vue de l'adoption d'**une orientation générale sur le projet de directive relative à la protection des données;

**général sur la protection des données;** renouvelle son invitation au Conseil à accélérer ses travaux relatifs au train de mesures sur la protection des données afin que celui-ci puisse être adopté au cours de l'année 2015; à cet effet, invite le Conseil à **adopter sans délai** une orientation générale sur le projet de directive relative à la protection des données;

Or. en

### **Amendement 35** **Helga Stevens**

#### **Projet de proposition de résolution** **Paragraphe 4**

##### *Projet de proposition de résolution*

4. renouvelle son invitation au Conseil à accélérer ses travaux relatifs **au train de mesures** sur la protection des données afin que celui-ci puisse être adopté au cours de l'année 2015; à cet effet, invite le Conseil à présenter une feuille de route claire en vue de l'adoption d'une orientation générale sur le projet de directive relative à la protection des données;

##### *Amendement*

4. renouvelle son invitation au Conseil à accélérer ses travaux relatifs **à la directive** sur la protection des données afin que celui-ci puisse être adopté au cours de l'année 2015; à cet effet, invite le Conseil à présenter une feuille de route claire en vue de l'adoption d'une orientation générale sur le projet de directive relative à la protection des données;

Or. en

### **Amendement 36** **Axel Voss**

#### **Projet de proposition de résolution** **Paragraphe 4 bis (nouveau)**

##### *Projet de proposition de résolution*

##### *Amendement*

**4 bis. rappelle que le Conseil a adopté l'orientation générale concernant le règlement général sur la protection des données et salue l'engagement pris par le Conseil d'établir une feuille de route pour**

*parvenir à un accord sur la directive relative à la protection des données;*

Or. en

### **Amendement 37**

**Aldo Patriciello**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 5**

###### *Projet de proposition de résolution*

5. rappelle au Conseil qu'il s'est engagé à respecter la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans les amendements qu'il apporte aux propositions de la Commission; rappelle, en particulier, que le niveau de protection offert ne doit pas être inférieur à celui déjà fixé par la directive 95/46/CE;

###### *Amendement*

5. rappelle au Conseil qu'il s'est engagé à respecter la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans les amendements qu'il apporte aux propositions de la Commission; rappelle, en particulier, que le niveau de protection offert ne doit pas être inférieur à celui déjà fixé par la directive 95/46/CE, *à ce titre, il serait souhaitable de relever le niveau de protection en couvrant également, dans la directive, les activités relevant du domaine de la sécurité publique à caractère transfrontalier;*

Or. it

### **Amendement 38**

**Axel Voss**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 5**

###### *Projet de proposition de résolution*

5. rappelle *au Conseil qu'il s'est engagé à respecter* la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne *dans les amendements qu'il apporte aux propositions de la Commission; rappelle, en particulier, que le niveau de protection offert ne doit pas être inférieur à celui*

###### *Amendement*

5. rappelle *que le respect* de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne *doit être garanti lors de l'adoption du train de mesures sur la protection des données;*

déjà fixé par la directive 95/46/CE;

Or. en

### Amendement 39

Axel Voss, Brice Hortefeux, Artis Pabriks, Milan Zver, Heinz K. Becker

#### Projet de proposition de résolution Paragraphe 6

##### *Projet de proposition de résolution*

6. souligne que le règlement et la directive relatifs à la protection des données sont tous deux nécessaires à la protection des droits fondamentaux des individus et qu'ils doivent dès lors être traités comme un tout **à adopter simultanément**, afin de s'assurer que l'ensemble des activités de traitement de données dans l'Union prévoient un niveau élevé de protection en toutes circonstances; insiste sur le fait que l'objectif du renforcement des droits et de la protection des personnes physiques lors du traitement de leurs données personnelles doit être satisfait lors de l'adoption du train de mesures;

##### *Amendement*

6. souligne que le règlement et la directive relatifs à la protection des données sont tous deux nécessaires à la protection des droits fondamentaux des individus et qu'ils doivent dès lors être traités comme un tout, afin de s'assurer que l'ensemble des activités de traitement de données dans l'Union prévoient un niveau élevé de protection en toutes circonstances; insiste sur le fait que l'objectif du renforcement des droits et de la protection des personnes physiques lors du traitement de leurs données personnelles doit être satisfait lors de l'adoption du train de mesures;

Or. en

### Amendement 40

Timothy Kirkhope

#### Projet de proposition de résolution Paragraphe 6

##### *Projet de proposition de résolution*

6. souligne que le règlement et la directive relatifs à la protection des données sont tous deux nécessaires à la protection des droits fondamentaux des individus **et qu'ils doivent dès lors être traités comme un tout à adopter simultanément**, afin de s'assurer que l'ensemble des activités de traitement

##### *Amendement*

6. souligne que le règlement et la directive relatifs à la protection des données sont tous deux nécessaires à la protection des droits fondamentaux des individus, afin de s'assurer que l'ensemble des activités de traitement de données dans l'Union prévoient un niveau élevé de protection en

de données dans l'Union prévoient un niveau élevé de protection en toutes circonstances; insiste sur le fait que l'objectif du renforcement des droits et de la protection des personnes physiques lors du traitement de leurs données personnelles doit être satisfait lors de l'adoption du train de mesures;

toutes circonstances; insiste sur le fait que l'objectif du renforcement des droits et de la protection des personnes physiques lors du traitement de leurs données personnelles doit être satisfait lors de l'adoption du train de mesures;

Or. en

## **Amendement 41** **Claude Moraes**

### **Projet de proposition de résolution** **Paragraphe 7**

#### *Projet de proposition de résolution*

7. remarque que depuis l'adoption de la résolution, les États-Unis ont pris part à plusieurs cycles de négociation visant à adopter l'accord-cadre entre l'Union européenne et les États-Unis sur la protection des données à caractère personnel lors de leur transfert et de leur traitement à des fins répressives;

#### *Amendement*

7. remarque que depuis l'adoption de la résolution, les États-Unis ont pris part à plusieurs cycles de négociation visant à adopter l'accord-cadre entre l'Union européenne et les États-Unis sur la protection des données à caractère personnel lors de leur transfert et de leur traitement à des fins répressives; ***prend acte de la nature actuelle du projet d'accord en tant qu'"accord exécutif" qui lierait, du côté des États-Unis, uniquement les départements et les secteurs de l'administration fédérale des États-Unis prenant part à l'accord, tandis que du côté européen, l'Union et tous les États membres seraient liés à tous les niveaux; appelle de ce fait à la conclusion et à la ratification de l'accord par le Congrès des États-Unis (accord législatif), de sorte que les citoyens européens dont les données à caractère personnel sont transférées aux États-Unis dans le cadre de la coopération en matière répressive disposent des protections, des droits et des garanties nécessaires, même en cas de nouveau transfert de leurs données à caractère personnel vers les autorités***

*nationales au niveau de l'État;*

Or. en

**Amendement 42**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 7 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**7 bis. dénonce le secret dans lequel sont menées les négociations sur l'accord-cadre entre l'Union et les États-Unis;**

Or. en

**Amendement 43**

**Axel Voss**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 8**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

8. salue les efforts consentis par l'administration des États-Unis afin de restaurer la confiance au moyen de la présentation au Congrès du "Judicial Redress Act" de 2015; estime qu'il est crucial de garantir, ***dans toutes les circonstances identiques***, ces mêmes droits en matière de recours juridique effectif aux ***citoyens ou personnes physiques*** de l'Union dont les données personnelles sont traitées au sein de l'Union et transférées aux États-Unis sans distinction entre citoyens de l'Union et des États-Unis ; invite le Congrès à adopter des dispositions législatives en ce sens;

8. salue les efforts consentis par l'administration des États-Unis afin de restaurer la confiance au moyen de la présentation au Congrès du "Judicial Redress Act" de 2015; estime qu'il est crucial de garantir ces mêmes droits en matière de recours juridique effectif aux citoyens de l'Union dont les données personnelles sont traitées au sein de l'Union et transférées aux États-Unis sans distinction entre citoyens de l'Union et des États-Unis; invite le Congrès à adopter des dispositions législatives en ce sens;

Or. en

**Amendement 44**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly, Jean Lambert**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***8 bis. rappelle que l'approbation, par le Parlement européen, de l'accord final du PTCI pourrait être menacée tant qu'aucune solution adéquate n'est trouvée pour les droits des citoyens de l'Union en matière de confidentialité des données, notamment en ce qui concerne le recours judiciaire ou administratif; souligne que le Parlement européen approuvera le PTCI final uniquement si l'accord respecte pleinement, entre autres, les droits fondamentaux reconnus par la charte de l'Union européenne et si la protection de la vie privée des citoyens eu égard au traitement et la diffusion des données à caractère personnel continue à être régie par l'article IV de l'AGCS; souligne que la législation européenne en matière de protection des données ne saurait être vue comme une "discrimination arbitraire ou injustifiable" au sens de l'article XIV de l'AGCS;***

Or. en

**Amendement 45**

**Jan Philipp Albrecht, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 8 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***8 ter. demande la suspension des négociations sur le PTCI jusqu'à ce que les activités d'espionnage du secteur industriel français par les États-Unis aient cessé;***

Or. en

**Amendement 46**

**Anna Maria Corazza Bildt, Axel Voss, Monica Macovei, Brice Hortefeux**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**9. rappelle que la résolution demande la suspension immédiate de la décision sur la sphère de sécurité dans la mesure où celle-ci n'assure pas une protection suffisante des données personnelles des citoyens de l'Union;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 47**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Michal Boni, Anna Maria Corazza Bildt, Traian Ungureanu, Alessandra Mussolini, Heinz K. Becker**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

9. rappelle que la résolution demande la suspension immédiate de la décision sur la sphère de sécurité ***dans la mesure où celle-ci n'assure pas une protection suffisante des données personnelles des*** citoyens de l'Union;

9. rappelle que la résolution demande la suspension immédiate de la décision sur la sphère de sécurité, ***si la Commission ne parvient pas à renforcer la décision sur la sphère de sécurité en y incorporant une forte valeur ajoutée pour les*** citoyens de l'Union

Or. en

**Amendement 48**

**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

9. rappelle que la résolution demande la suspension immédiate de la décision sur la sphère de sécurité dans la mesure où celle-ci n'assure pas une protection suffisante des données personnelles des citoyens de l'Union;

*Amendement*

9. rappelle que la résolution demande la suspension immédiate de la décision sur la sphère de sécurité dans la mesure où celle-ci n'assure pas une protection suffisante des données personnelles des citoyens de l'Union; ***observe toutefois que cette suspension créerait une faille dans la protection et la réglementation du transfert de données entre l'Union et les États-Unis;***

Or. en

**Amendement 49**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Michal Boni, Anna Maria Corazza Bildt, Traian Ungureanu, Milan Zver, Heinz K. Becker, Alessandra Mussolini**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***9 bis. la décision relative à la sphère de sécurité, datée du 26.7.2000, devait être revue et à cet égard, salue les améliorations visées que propose la Commission;***

Or. en

**Amendement 50**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Michal Boni, Anna Maria Corazza Bildt, Traian Ungureanu, Milan Zver, Heinz K. Becker, Alessandra Mussolini**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***9 ter. encourage la Commission à***

*continuer de consacrer ses efforts à l'apport d'une réelle valeur ajoutée aux citoyens européens en garantissant aux citoyens européens un niveau de protection identique à celui dont bénéficient les citoyens américains aux États-Unis ainsi que des conditions égales pour les entreprises de l'Union; fait observer, à cet égard, qu'il y a lieu d'envisager des solutions de substitution telles que le principe de la localisation du marché;*

Or. en

**Amendement 51**  
**Axel Voss**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Projet de proposition de résolution*

*11. déplore que le Parlement n'ait reçu aucune communication formelle de la part de la Commission concernant l'état de la mise en œuvre des 13 recommandations, contrairement à ce que la Commission avait annoncé à l'été 2014; attend de la Commission qu'elle remédie sans délai à ce manque;*

*Amendement*

*11. se réjouit des informations régulièrement transmises par la Commission; demande, toutefois, le renforcement de la communication formelle de la part de la Commission concernant l'état de la mise en œuvre des 13 recommandations;*

Or. en

**Amendement 52**  
**Timothy Kirkhope**

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Projet de proposition de résolution*

*12. en l'absence de tout suivi convenable des 13 recommandations jusqu'à présent,*

*Amendement*

*supprimé*

*reste très sceptique quant à la protection adéquate des données à caractère personnel dans le cadre de la sphère de sécurité et maintient sa position selon laquelle la sphère de sécurité devrait être suspendue en raison de son niveau de protection insuffisant;*

Or. en

### **Amendement 53**

**Anna Maria Corazza Bildt, Axel Voss, Monica Macovei, Brice Hortefeux, Alessandra Mussolini**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 12**

##### *Projet de proposition de résolution*

12. en l'absence de tout suivi convenable des 13 recommandations jusqu'à présent, reste très sceptique quant à la protection adéquate des données à caractère personnel dans le cadre de la sphère de sécurité et ***maintient sa position selon laquelle*** la sphère de sécurité ***devrait*** être suspendue ***en raison de son*** niveau de protection ***insuffisant***;

##### *Amendement*

12. en l'absence de tout suivi convenable des 13 recommandations jusqu'à présent, reste très sceptique quant à la protection adéquate des données à caractère personnel dans le cadre de la sphère de sécurité et ***estime que*** la sphère de sécurité ***pourrait*** être suspendue ***en l'absence de progrès dans les négociations entre la Commission et les États-Unis visant à assurer un*** niveau de protection ***suffisant***;

Or. en

### **Amendement 54**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Michal Boni, Traian Ungureanu, Heinz K. Becker**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 12**

##### *Projet de proposition de résolution*

12. en l'absence de tout suivi convenable des 13 recommandations jusqu'à présent, reste très sceptique quant à la protection adéquate des données à caractère personnel dans le cadre de la sphère de sécurité et

##### *Amendement*

12. en l'absence de tout suivi convenable des 13 recommandations jusqu'à présent, reste très sceptique quant à la protection adéquate des données à caractère personnel dans le cadre de la sphère de sécurité et

maintient sa position selon laquelle la sphère de sécurité *devrait* être *suspendue en raison de son* niveau de protection *insuffisant*;

maintient sa position selon laquelle *la suspension de la décision sur* la sphère de sécurité *pourrait* être *envisagée en l'absence de progrès dans les négociations entre la Commission et les États-Unis visant à assurer un* niveau de protection *suffisant*;

Or. en

#### **Amendement 55**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Artis Pabriks, Traian Ungureanu**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 14**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique et des moyens juridiques nécessaires à un contrôle efficace des services de renseignement;*

*supprimé*

Or. en

#### **Amendement 56**

**Anna Maria Corazza Bildt, Monica Macovei, Brice Hortefeux**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 14**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique et des moyens juridiques

14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique et des moyens juridiques

nécessaires à **un contrôle** efficace des services de renseignement;

nécessaires à **une surveillance** efficace des services de renseignement;

Or. en

### **Amendement 57**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14**

###### *Projet de proposition de résolution*

14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique et **des** moyens juridiques nécessaires à un contrôle efficace des services de renseignement;

###### *Amendement*

14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique, des moyens juridiques **et d'un accès libre aux documents** nécessaires à un contrôle efficace des services de renseignement;

Or. en

### **Amendement 58**

**Ana Gomes**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 14**

###### *Projet de proposition de résolution*

14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique et des moyens juridiques nécessaires à un contrôle efficace des services de renseignement;

###### *Amendement*

14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique et des moyens juridiques nécessaires à un contrôle efficace des services de renseignement; **décide que le Parlement européen poursuivra sa concertation avec les parlements**

*nationaux pour veiller à la mise en place et au fonctionnement de mécanismes de surveillance efficaces;*

Or. en

**Amendement 59**  
**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 14**

*Projet de proposition de résolution*

14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique et des moyens juridiques nécessaires à un **contrôle** efficace des services de renseignement;

*Amendement*

14. invite l'ensemble des parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place une surveillance appropriée des activités de renseignement et à veiller à ce que ces comités/organes de surveillance disposent des ressources, de l'expertise technique et des moyens juridiques nécessaires à un **examen** efficace, **indépendant et démocratique des activités** des services de renseignement;

Or. en

**Amendement 60**  
**Axel Voss**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

***14 bis. réaffirme que les parlements nationaux ont la pleine compétence pour la surveillance des activités et des services de renseignement;***

Or. en

**Amendement 61**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*14 bis. invite les États membres à évaluer minutieusement l'efficacité de leurs système de surveillance des organes de renseignement et à améliorer ces systèmes en conséquence;*

Or. en

**Amendement 62**

**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 14 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*14 bis. demande aux États membres de créer les mécanismes de surveillance juridique et démocratique adaptés à la coopération et à l'échange d'informations entre services de renseignement au sein de l'Union et avec des pays tiers;*

Or. en

**Amendement 63**

**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 15**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*15. assurera un suivi de la conférence sur la surveillance démocratique des services de renseignement dans l'Union européenne des 28 et 29 mai 2015 et*

*supprimé*

*poursuivra ses efforts de partage des meilleures pratiques sur la surveillance du renseignement, en coordination étroite avec les parlements nationaux, pour assurer la mise en place de mécanismes de surveillance effectifs;*

Or. en

#### **Amendement 64**

**Helga Stevens**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 15**

###### *Projet de proposition de résolution*

15. **assurera** un suivi de la conférence sur la surveillance démocratique des services de renseignement dans l'Union européenne des 28 et 29 mai 2015 et poursuivra ses efforts de partage des meilleures pratiques sur la surveillance du renseignement, en coordination étroite avec les parlements nationaux, pour assurer la mise en place de mécanismes de surveillance effectifs;

###### *Amendement*

15. **continuera à assurer** un suivi de la conférence sur la surveillance démocratique des services de renseignement dans l'Union européenne des 28 et 29 mai 2015 et poursuivra ses efforts de partage des meilleures pratiques sur la surveillance du renseignement, en coordination étroite avec les parlements nationaux, pour assurer la mise en place de mécanismes de surveillance effectifs;

Or. en

#### **Amendement 65**

**Axel Voss**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 15**

###### *Projet de proposition de résolution*

15. assurera un suivi de la conférence sur la surveillance démocratique des services de renseignement dans l'Union européenne des 28 et 29 mai 2015 et poursuivra ses efforts de partage des **meilleures** pratiques sur la surveillance du renseignement, en coordination étroite avec les parlements

###### *Amendement*

15. assurera un suivi de la conférence sur la surveillance démocratique des services de renseignement dans l'Union européenne des 28 et 29 mai 2015 et poursuivra ses efforts de partage des **bonnes** pratiques sur la surveillance du renseignement, en coordination étroite avec les parlements

nationaux, *pour assurer la mise en place de mécanismes de surveillance effectifs*;

nationaux;

Or. en

### **Amendement 66**

**Claude Moraes, Birgit Sippel**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 15**

###### *Projet de proposition de résolution*

15. assurera un suivi de la conférence sur la surveillance démocratique des services de renseignement dans l'Union européenne des 28 et 29 mai 2015 et poursuivra ses efforts de partage des meilleures pratiques sur la surveillance du renseignement, en coordination étroite avec les parlements nationaux, pour assurer la mise en place de mécanismes de surveillance effectifs;

###### *Amendement*

15. assurera un suivi de la conférence sur la surveillance démocratique des services de renseignement dans l'Union européenne des 28 et 29 mai 2015 et poursuivra ses efforts de partage des meilleures pratiques sur la surveillance du renseignement, en coordination étroite avec les parlements nationaux, pour assurer la mise en place de mécanismes de surveillance effectifs; *se réjouit de l'intention des coprésidents de cette conférence, contenue dans leurs observations finales communes, de convoquer une conférence de suivi dans deux ans*;

Or. en

### **Amendement 67**

**Aldo Patriciello**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 15 bis (nouveau)**

###### *Projet de proposition de résolution*

###### *Amendement*

*15 bis. rappelle qu'il convient d'insérer de telles dispositions dans le cadre actuel de la lutte contre la menace terroriste, étant donné que la situation pousse déjà – et pourrait pousser encore davantage –, les gouvernements nationaux à adopter des mesures appropriées pour augmenter les*

*fonds destinés aux services de renseignement; demande par conséquent de faire en sorte que les moyens financiers soient augmentés, dans le même temps, également pour les instances compétentes pour la surveillance du renseignement, soit anticipativement, à savoir au début de l'activité de renseignement, soit ultérieurement, au niveau des détails opérationnels;*

Or. it

**Amendement 68**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*15 bis. estime nécessaire la mise en place de toute urgence d'une surveillance parlementaire appropriée d'Europol, étant donné qu'Europol s'affirme de plus en plus comme la principale plate-forme européenne de données à caractère personnel et que sa mission contribue encore davantage à estomper la ligne de démarcation entre les données des services répressifs et les données de renseignement;*

Or. en

**Amendement 69**

**Claude Moraes**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*15 bis. estime que les instruments actuels de coopération entre les organes de contrôle, par exemple le réseau européen*

*des organes nationaux de contrôle des services de renseignement (ENNIR), devraient être soutenus et plus largement utilisés, par exemple en tirant profit du potentiel d'IPEX pour l'échange d'informations entre les parlements nationaux, dans le respect de son champ d'application et de sa capacité technique*

Or. en

**Amendement 70**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*15 bis. insiste sur la nécessité d'une définition commune de la "sécurité nationale" pour l'Union et ses États membres, de manière à garantir la sécurité juridique; fait observer que l'absence d'une définition claire rend possible les comportements arbitraires ainsi que les violations des droits fondamentaux et de l'état de droit par les organismes exécutifs et de renseignement dans l'Union;*

Or. en

**Amendement 71**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*15 ter. encourage la Commission et les États membres à introduire des clauses d'extinction et d'extension dans leurs textes législatifs qui autorisent la collecte*

*de données à caractère personnel ou la surveillance de citoyens européens; insiste sur le caractère essentiel des clauses d'extinction et d'extension pour garantir qu'un instrument invasif pour la vie privée voie son utilité et sa proportionnalité régulièrement évaluées dans une société démocratique;*

Or. en

**Amendement 72**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 15 quater (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*15 quater. invite les États membres à faire preuve de transparence dans leurs demandes d'informations auprès d'entreprises et d'organisations privées;*

Or. en

**Amendement 73**  
**Ana Gomes**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

16. souligne qu'une relation saine entre l'Union et les États-Unis reste absolument indispensable pour les deux parties; remarque que les révélations au sujet de la surveillance ont sapé le soutien du public vis-à-vis de cette relation et qu'il convient de prendre des mesures afin de restaurer cette confiance, notamment compte tenu du besoin actuel et urgent de coopération dans un grand nombre de questions géopolitiques d'intérêt commun; insiste,

16. souligne qu'une relation saine entre l'Union et les États-Unis reste absolument indispensable pour les deux parties; remarque que les révélations au sujet de la surveillance ont sapé le soutien du public vis-à-vis de cette relation et qu'il convient de prendre des mesures afin de restaurer cette confiance, notamment compte tenu du besoin actuel et urgent de coopération dans un grand nombre de questions géopolitiques d'intérêt commun,

dans ce contexte, sur le fait qu'il importe de parvenir à une solution négociée entre les États-Unis et l'Union dans son ensemble qui respecte les droits fondamentaux;

*notamment les négociations actuellement en cours sur le PTCI*; insiste, dans ce contexte, sur le fait qu'il importe de parvenir à une solution négociée entre les États-Unis et l'Union dans son ensemble qui respecte les droits fondamentaux;

Or. en

#### **Amendement 74** **Timothy Kirkhope**

##### **Projet de proposition de résolution** **Paragraphe 16**

###### *Projet de proposition de résolution*

16. souligne *qu'une* relation *saine* entre l'Union et les États-Unis reste absolument indispensable pour les deux parties; *remarque que les révélations au sujet de la surveillance ont sapé le soutien du public vis-à-vis de cette relation et qu'il convient de prendre des mesures afin de restaurer cette confiance, notamment compte tenu du besoin actuel et urgent de coopération dans un grand nombre de questions géopolitiques d'intérêt commun; insiste, dans ce contexte, sur le fait qu'il importe de parvenir à une solution négociée entre les États-Unis et l'Union dans son ensemble qui respecte les droits fondamentaux;*

###### *Amendement*

16. souligne *que la* relation entre l'Union et les États-Unis reste absolument indispensable pour les deux parties *dans la lutte contre le terrorisme et les formes graves de criminalité ainsi que dans la construction d'une relation économique et commerciale prospère; demande de toute urgence une coopération concernant un grand nombre de questions géopolitiques d'intérêt commun; fait observer que cette relation devrait être fondée sur la confiance et la coopération;*

Or. en

#### **Amendement 75** **Claude Moraes**

##### **Projet de proposition de résolution** **Paragraphe 16 bis (nouveau)**

###### *Projet de proposition de résolution*

###### *Amendement*

*16 bis. estime que toute décision de*

*recours à une technologie de surveillance devrait s'appuyer sur une évaluation minutieuse de la nécessité et de la proportionnalité; se félicite des résultats du projet de recherche SURVEILLE, qui propose une méthodologie d'évaluation des technologies de surveillance fondée sur des critères juridiques, éthiques et technologiques;*

Or. en

**Amendement 76**  
**Monika Hohlmeier**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. se réjouit de l'ensemble des réformes sur la surveillance présentées par le Congrès et le gouvernement des États-Unis depuis 2013, qu'elles soient législatives ou non, notamment de l'adoption par le Sénat le 2 juin de l'USA freedom act sans aucun amendement, à la suite d'un compromis bicaméral et bipartite;*

Or. en

**Amendement 77**  
**Claude Moraes, Birgit Sippel**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*16 ter. se félicite des récentes décisions législatives et juridiques adoptées aux États-Unis afin de limiter la surveillance de masse par la NSA, comme l'adoption de l'USA FREEDOM Act et le jugement*

*de la Second Circuit Court of Appeals (cour d'appel du second circuit) sur le programme de collecte d'enregistrements téléphoniques de la NSA, mais regrette toutefois que ces décisions concernent principalement les citoyens des États-Unis tandis que la situation reste inchangée pour les citoyens de l'Union;*

Or. en

**Amendement 78**  
**Claude Moraes**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 quater (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*16 quater. se félicite de l'adoption le 3 juin 2015 par l'Union et les États-Unis de la déclaration de Riga visant à renforcer la coopération transatlantique dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, dans laquelle les signataires s'engagent à améliorer la mise en œuvre du traité d'entraide judiciaire entre l'Union et les États-Unis, à achever son examen tel que le prévoit l'accord et à discuter de ces thèmes avec les autorités compétentes au niveau national; à cet égard, invite les États membres et le gouvernement des États-Unis à tenir les engagements précités en vue d'une conclusion rapide de l'examen du traité d'entraide judiciaire entre l'Union et les États-Unis;*

Or. en

**Amendement 79**  
**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 17**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**17. souligne que l'Union devrait contribuer à l'élaboration, au niveau des Nations unies, de normes ou de principes internationaux conformes au pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques, afin de créer un cadre global de protection des données qui prévoit des restrictions spécifiques en matière de collecte à des fins de sécurité nationale;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 80**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Artis Pabriks, Traian Ungureanu, Heinz K. Becker**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 17**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

17. souligne que l'Union devrait contribuer à l'élaboration, au niveau des Nations unies, de normes ou de principes internationaux conformes au pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques, afin de créer un cadre global de protection des données **qui prévoit des restrictions spécifiques en matière de collecte à des fins de sécurité nationale;**

17. souligne que l'Union devrait contribuer à l'élaboration, au niveau des Nations unies, de normes ou de principes internationaux conformes au pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques, afin de créer un cadre global de protection des données;

Or. en

**Amendement 81**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Traian Ungureanu, Heinz K. Becker**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 18**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**18. est convaincu que seule la création de normes sûres à l'échelle mondiale peut éviter la surenchère en matière de surveillance;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 82**  
**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**18. est convaincu que seule la création de normes sûres à l'échelle mondiale peut éviter la surenchère en matière de surveillance;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 83**  
**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

18. est convaincu que seule la création de normes sûres à l'échelle mondiale peut **éviter** la surenchère en matière de surveillance;

18. est convaincu que seule la création de normes sûres à l'échelle mondiale peut **mettre fin à** la surenchère en matière de surveillance;

Or. en

**Amendement 84**  
**Claude Moraes, Birgit Sippel**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***18 bis. demande au Président du Parlement européen d'inviter le secrétaire général du Conseil de l'Europe à lancer la procédure au titre de l'article 52 selon laquelle "[t]oute Haute Partie contractante fournira sur demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe les explications requises sur la manière dont son droit interne assure l'application effective de toutes les dispositions de cette Convention";***

Or. en

**Amendement 85  
Helga Stevens**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 19**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

19. ***salue*** l'initiative des sociétés des technologies de l'information d'améliorer les outils de protection de la vie privée dont disposent leurs clients, notamment par une utilisation accrue du cryptage dans les technologies destinées au public; remarque que diverses sociétés ont déjà annoncé leur intention de crypter les communications de bout en bout, en réaction aux révélations concernant la surveillance de masse;

19. ***prend acte de*** l'initiative des sociétés des technologies de l'information d'améliorer les outils de protection de la vie privée dont disposent leurs clients, notamment par une utilisation accrue du cryptage dans les technologies destinées au public; remarque ***aussi*** que diverses sociétés ont déjà annoncé leur intention de crypter les communications de bout en bout, en réaction aux révélations concernant la surveillance de masse; ***comprend, à la lumière des révélations, que le marché soit demandeur de solutions de ce type; fait toutefois observer que ces solutions seront alors accessibles aux criminels comme aux personnes innocentes;***

Or. en

**Amendement 86**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Projet de proposition de résolution*

19. salue l'initiative des sociétés des technologies de l'information d'améliorer les outils de protection de la vie privée dont disposent leurs clients, notamment par une utilisation accrue du cryptage dans les technologies destinées au public; remarque que diverses sociétés ont déjà annoncé leur intention de crypter les communications de bout en bout, en réaction aux révélations concernant la surveillance de masse;

*Amendement*

19. salue l'initiative des sociétés des technologies de l'information d'améliorer les outils de protection de la vie privée dont disposent leurs clients, notamment par une utilisation accrue du cryptage dans les technologies destinées au public; remarque que diverses sociétés ont déjà annoncé leur intention de crypter les communications de bout en bout, en réaction aux révélations concernant la surveillance de masse;  
***rappelle le droit à la protection et au cryptage des communications; estime que l'interdiction du cryptage, l'introduction de "chevaux de Troie", les mécanismes permettant aux autorités d'avoir accès à toutes les clés de cryptage ou tous les autres mécanismes compromettant le droit des citoyens à protéger leurs communications vont à l'encontre du droit fondamental au respect de la vie privée et à la protection des données;***

Or. en

**Amendement 87**  
**Claude Moraes, Birgit Sippel**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Projet de proposition de résolution*

19. salue l'initiative ***des sociétés des technologies de l'information d'améliorer les outils de protection de la vie privée dont disposent leurs clients, notamment***

*Amendement*

19. salue l'initiative ***du secteur privé des TIC de développer des solutions de sécurité cryptographique et des services internet qui offrent une meilleure***

*par une utilisation accrue du cryptage dans les technologies destinées au public; remarque que diverses sociétés ont déjà annoncé leur intention de crypter les communications de bout en bout, en réaction aux révélations concernant la surveillance de masse;*

*protection de la vie privée; encourage la poursuite du développement d'applications aux paramètres conviviaux, qui aident les clients à déterminer quelles informations ils désirent partager, avec qui et de quelle manière;*

Or. en

**Amendement 88**  
**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Projet de proposition de résolution*

19. salue l'initiative des sociétés des technologies de l'information d'améliorer les outils de protection de la vie privée dont disposent leurs clients, notamment par une utilisation accrue du cryptage dans les technologies destinées au public; *remarque que diverses sociétés ont déjà annoncé leur intention de crypter les communications de bout en bout, en réaction aux révélations concernant la surveillance de masse;*

*Amendement*

19. salue l'initiative des sociétés des technologies de l'information d'améliorer les outils de protection de la vie privée dont disposent leurs clients, notamment par une utilisation accrue du cryptage dans les technologies destinées au public;

Or. en

**Amendement 89**  
**Nathalie Griesbeck, Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*19 bis. Rappelle que conformément à l'Article 15, paragraphe 1, de la Directive 2000/31/EC les États membres ne doivent pas imposer aux prestataires, pour la fourniture de services de transport,*

*Amendement*

*stockage et d'hébergement, une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ou une obligation générale de rechercher activement des faits ou des circonstances révélant des activités illicites; Rappelle en particulier que la Cour de Justice de l'Union Européenne, dans les jugements C-360/10 et C-70/10, a rejeté les mesures de « surveillance active » de la quasi-totalité des utilisateurs des services concernés (fournisseurs d'accès à Internet dans un cas, réseau social dans l'autre) et a précisé que toute injonction imposant au prestataire de services d'hébergement une surveillance générale est interdite;*

Or. fr

**Amendement 90**  
**Claude Moraes, Birgit Sippel**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*19 bis. salue la publication de rapports de transparences par des sociétés du secteur des technologies de l'information et des télécommunications concernant les requêtes des gouvernements portant sur les données d'utilisateurs et applaudit les initiatives de ce type;*

Or. en

**Amendement 91**  
**Axel Voss, Brice Hortefeux, Michal Boni, Traian Ungureanu, Heinz K. Becker**

**Projet de proposition de résolution**  
**Sous-titre 7**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**Accord TFTP**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 92**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Michal Boni, Monica Macovei, Anna Maria Corazza Bildt, Traian Ungureanu, Heinz K. Becker**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 20**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**20. est déçu que la Commission n'ait pas tenu compte de l'appel clair lancé par le Parlement en faveur de la suspension de l'accord TFTP dans la mesure où aucune information n'a permis de clarifier si les données SWIFT ont été consultées en dehors de l'accord TFTP par un autre organisme gouvernemental ou ministère américain; entend, à l'avenir, en tenir compte au moment de l'examen d'accords internationaux pour éventuelle approbation;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 93  
Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 20**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**20. est déçu que la Commission n'ait pas tenu compte de l'appel clair lancé par le Parlement en faveur de la suspension de l'accord TFTP dans la mesure où aucune information n'a permis de clarifier si les données SWIFT ont été consultées en**

**supprimé**

*dehors de l'accord TFTP par un autre organisme gouvernemental ou ministère américain; entend, à l'avenir, en tenir compte au moment de l'examen d'accords internationaux pour éventuelle approbation;*

Or. en

#### **Amendement 94**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 20**

##### *Projet de proposition de résolution*

20. est déçu que la Commission n'ait pas tenu compte de l'appel clair lancé par le Parlement en faveur de la suspension de l'accord TFTP dans la mesure où aucune information n'a permis de clarifier si les données SWIFT ont été consultées en dehors de l'accord TFTP par un autre organisme gouvernemental ou ministère américain; entend, à l'avenir, en tenir compte au moment de l'examen d'accords internationaux pour éventuelle approbation;

##### *Amendement*

20. est déçu que la Commission n'ait pas tenu compte de l'appel clair lancé par le Parlement en faveur de la suspension de l'accord TFTP dans la mesure où aucune information n'a permis de clarifier si les données SWIFT ont été consultées en dehors de l'accord TFTP par un autre organisme gouvernemental ou ministère américain; entend, à l'avenir, en tenir compte au moment de l'examen d'accords internationaux pour éventuelle approbation ***et demande une nouvelle fois à la Commission de suspendre immédiatement la décision de la Commission 2000/520/CE qui reconnaît le caractère adéquat des principes de la sphère de sécurité;***

Or. en

#### **Amendement 95**

**Axel Voss**

#### **Projet de proposition de résolution Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**20 bis. estime que les informations fournies par la Commission européenne et le département du Trésor des États-Unis précisent qu'aucun élément ne démontre que le gouvernement états-unien a enfreint les dispositions de l'accord, et que les États-Unis ont fourni l'assurance écrite qu'ils n'ont procédé à aucune collecte directe de données qui contreviendrait aux dispositions de l'accord TFTP;**

Or. en

**Amendement 96**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**20 bis. demande à nouveau la suspension de l'accord TFTP;**

Or. en

**Amendement 97**

**Anna Maria Corazza Bildt, Axel Voss, Monica Macovei, Brice Hortefeux**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 21**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

21. souligne sa position selon laquelle il revient à la Commission, en tant que garante du traité, d'effectuer une surveillance rigoureuse **et d'adopter des mesures de suivi concernant l'ensemble des accords, mécanismes et décisions adéquates concernant des échanges avec**

21. souligne sa position selon laquelle il revient à la Commission, en tant que garante du traité, d'effectuer une **évaluation et une** surveillance rigoureuse **de** l'ensemble des accords, mécanismes et décisions adéquates concernant des échanges **entre l'Union et** des pays tiers et

des pays tiers et concernant des données à caractère personnel;

concernant des données à caractère personnel;

Or. en

**Amendement 98**  
**Sophia in 't Veld**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 21 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***21 bis. insiste sur le fait que la coopération des autorités répressives des États membres avec les autorités des pays tiers doit être fondée sur les traités d'entraide judiciaire plutôt que sur la présomption de compétence extraterritoriale;***

Or. en

**Amendement 99**  
**Axel Voss**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 22**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***22. invite la Commission à communiquer des informations au Parlement d'ici la fin de l'année 2015 au plus tard sur les failles découvertes dans les divers instruments utilisés pour les transferts internationaux de données en ce qui concerne l'accès par les autorités répressives et les services de renseignements de pays tiers, et sur les moyens d'y remédier, afin de garantir la continuité de la protection adéquate indispensable des données à caractère personnel de l'Union transférées vers des pays tiers;***

***supprimé***

**Amendement 100**

**Axel Voss, Heinz K. Becker**

**Projet de proposition de résolution**

**Sous-titre 9**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*Protection de l'état de droit et des droits fondamentaux des citoyens de l'Union / renforcement de la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 101**

**Axel Voss, Heinz K. Becker**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 23**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*23. estime que les droits fondamentaux des citoyens de l'Union restent menacés et que trop peu a été fait pour garantir leur protection intégrale en cas de surveillance électronique de masse; déplore les progrès limités quant à la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes;*

*supprimé*

Or. en

**Amendement 102**

**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 23**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*23. estime que les droits fondamentaux*

*supprimé*

*des citoyens de l'Union restent menacés et que trop peu a été fait pour garantir leur protection intégrale en cas de surveillance électronique de masse; déplore les progrès limités quant à la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes;*

Or. en

**Amendement 103**  
**Tomáš Zdechovský**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 23**

*Projet de proposition de résolution*

23. estime que les droits fondamentaux des citoyens de l'Union restent menacés et que trop peu a été fait pour garantir leur protection intégrale en cas de surveillance électronique de masse; déplore les progrès limités quant à la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes;

*Amendement*

23. estime que les droits fondamentaux des citoyens de l'Union restent menacés et que trop peu a été fait pour garantir leur protection intégrale en cas de surveillance électronique de masse; ***estime que les citoyens de l'Union ne sont toujours pas suffisamment informés au sujet de ces menaces;*** déplore les progrès limités quant à la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes;

Or. en

**Amendement 104**  
**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

***23 bis. regrette que de nombreux programmes de renseignement de masse et à grande échelle semblent aussi répondre aux intérêts économiques des sociétés qui développent et exploitent ces programmes, comme cela s'est produit lors du remplacement programme ciblé***

*"Thinthread" de la NSA par le programme de surveillance à grande échelle "Trailblazer", attribué à la société SAIC en 2001;*

Or. en

**Amendement 105**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 23 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*23 ter. met l'accent sur le fait que la surveillance de masse porte gravement atteinte au droit des citoyens de l'Union à être protégés contre toute surveillance de leurs communications confidentielles avec des avocats et viole par conséquent la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, notamment ses articles 6, 47 et 48, ainsi que la directive 2013/48/UE relative au droit d'accès à un avocat, notamment son article 4 qui oblige les États membres à respecter la confidentialité des communications entre les suspects ou les personnes poursuivies et leur avocat; demande à la Commission de veiller à ce que le processus d'application de la directive 2013/48/UE s'accompagne de la conception de méthodes de protection des communications des citoyens couvertes par le secret professionnel qui assurent que l'ensemble de ces communications ne puisse pas être l'objet de surveillances, au moyen de garanties procédurales comme la nécessité d'un mandat préalable et un contrôle extérieur fort comprenant une traçabilité et une responsabilité entières de la surveillance, quelle que soit sa justification (par exemple les raisons de sécurité nationale); demande à la Commission de présenter une communication sur ce sujet au plus tard à*

la fin de l'année 2016;

Or. en

**Amendement 106**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 23 quater (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*23 quater. réaffirme ses graves préoccupations au sujet des travaux en cours au sein du comité de la convention cybercriminalité du Conseil de l'Europe concernant l'interprétation de l'article 32 de la convention cybercriminalité du 23 novembre 2001 (convention de Budapest) concernant l'accès transfrontalier à des données informatiques stockées avec autorisation ou lorsque le public peut les consulter, et s'oppose à la conclusion de tout protocole additionnel et à la formulation de toute orientation visant à élargir le champ d'application de cette disposition au-delà du régime établi par la convention, qui constitue déjà une exception de taille au principe de territorialité, en ce qu'il pourrait donner aux autorités répressives la possibilité d'accéder librement à distance aux serveurs et aux systèmes informatiques situés dans d'autres juridictions sans avoir recours aux accords multilatéraux et aux autres instruments de coopération judiciaire mis en place pour garantir les droits fondamentaux des personnes physiques, y compris la protection des données et l'application régulière de la loi; souligne que l'Union a exercé sa compétence dans le domaine de la cybercriminalité et que les prérogatives tant de la Commission que du Parlement doivent être respectées;*

Or. en

**Amendement 107**

**Axel Voss, Anna Maria Corazza Bildt, Heinz K. Becker**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 24**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**24. déplore que la Commission n'ait pas donné suite à la requête du Parlement d'examiner la possibilité d'un programme européen complet de protection des lanceurs d'alerte et invite la Commission à présenter une communication sur ce sujet avant la fin de l'année 2016 au plus tard;** **supprimé**

Or. en

**Amendement 108**

**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 24**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**24. déplore que la Commission n'ait pas donné suite à la requête du Parlement d'examiner la possibilité d'un programme européen complet de protection des lanceurs d'alerte et invite la Commission à présenter une communication sur ce sujet avant la fin de l'année 2016 au plus tard;** **supprimé**

Or. en

**Amendement 109**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 24**

*Projet de proposition de résolution*

24. déplore que la Commission n'ait pas donné suite à la requête du Parlement d'examiner la possibilité d'un programme européen complet de protection des lanceurs d'alerte *et* invite la Commission à présenter *une communication sur ce sujet* avant la fin de l'année 2016 au plus tard;

*Amendement*

24. déplore que la Commission n'ait pas donné suite à la requête du Parlement d'examiner la possibilité d'un programme européen complet de protection des lanceurs d'alerte; invite la Commission à présenter une *directive sur la protection minimale des lanceurs d'alerte en Europe* avant la fin de l'année 2016 au plus tard

Or. en

**Amendement 110**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 24 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*24 bis. demande à la Commission d'élaborer des recommandations à l'attention des États membres sur la manière de mettre en conformité les instruments de collecte des données à caractère personnel à des fins de prévention, de détection, d'enquête et de poursuites en matière d'infractions pénales, notamment de terrorisme, avec l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne le 8 avril 2014 sur la conservation des données; fait particulièrement référence aux paragraphes 58 et 59 de cet arrêt, qui exigent clairement une collecte de données de manière ciblée par opposition à leur collecte indiscriminée; demande à la Commission d'entamer des procédures d'infraction contre les États membres dont la législation ayant maintenu en vigueur des lois sur la conservation des données;*

Or. en

**Amendement 111**

**Jan Philipp Albrecht, Judith Sargentini, Eva Joly**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 24 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**24 ter. salue la résolution adoptée le 23 juin 2015 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur "Améliorer la protection des donneurs d'alerte", et particulièrement:**

**-son point 9 sur l'importance du fait de donner l'alerte pour assurer le respect des limites légales imposées aux opérations de surveillance;**

**-son point 10 qui appelle l'Union à adopter une législation relative à la protection des donneurs d'alerte qui vise également le personnel des services de sécurité nationale ou de renseignement et des entreprises privées qui exercent leurs activités dans ce domaine et à octroyer l'asile, autant que possible en vertu du droit interne, aux donneurs d'alerte menacés de mesures de rétorsion dans leur pays d'origine, sous réserve que leurs révélations réunissent les conditions nécessaires à leur protection au titre des principes énoncés par l'Assemblée;**

Or. en

**Amendement 112**

**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 25**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**25. est déçu par le fait que la Commission n'ait entrepris aucune action de suivi des**

**25. demande à la Commission d'examiner les recommandations contenues dans la**

recommandations *détaillées* contenues dans la résolution en vue d'améliorer la sécurité informatique et la protection de la vie privée en ligne au sein de l'Union;

résolution en vue d'améliorer la sécurité informatique et la protection de la vie privée en ligne au sein de l'Union;

Or. en

**Amendement 113**  
**Claude Moraes**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Projet de proposition de résolution*

26. *reconnait* les progrès effectués jusqu'à présent dans le renforcement de la sécurité informatique du Parlement; demande à ce que ces efforts soient poursuivis et à ce que les recommandations contenues dans la décision soient pleinement et rapidement mises en œuvre; invite à examiner à nouveau et, si nécessaire, à modifier la législation dans le domaine des marchés publics afin d'améliorer la sécurité informatique des institutions européennes;

*Amendement*

26. *salue* les progrès effectués jusqu'à présent dans le renforcement de la sécurité informatique du Parlement *tels qu'ils sont présentés dans le plan d'action de la DG ITEC sur la sécurité des TIC du Parlement*; demande à ce que ces efforts soient poursuivis et à ce que les recommandations contenues dans la décision soient pleinement et rapidement mises en œuvre; invite à examiner à nouveau et, si nécessaire, à modifier la législation dans le domaine des marchés publics afin d'améliorer la sécurité informatique des institutions européennes; *demande le remplacement systématique dans toutes les institutions de l'Union des logiciels propriétaires par des logiciels libres pouvant être contrôlés et vérifiés, et demande l'introduction obligatoire d'un critère de sélection "logiciel libre" dans toutes les procédures de sélection à venir concernant les TIC*;

Or. en

**Amendement 114**  
**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 26 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**26 bis. déplore que l'infrastructure informatique du Parlement ne permette toujours pas aux députés d'encrypter et de décrypter leurs courriels;**

Or. en

**Amendement 115  
Anna Maria Corazza Bildt, Monica Macovei**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 27**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**27. renouvelle avec force son invitation à développer, dans le cadre de nouvelles initiatives telles que le marché unique numérique, une stratégie européenne destinée à améliorer l'indépendance informatique et la protection de la vie privée en ligne afin de dynamiser l'industrie informatique au sein de l'Union;**

**supprimé**

Or. en

**Amendement 116  
Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 28**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**28. présentera de nouvelles recommandations dans ce secteur à la suite de sa conférence "Protéger la vie privée en ligne en améliorant la sécurité informatique et l'indépendance**

**supprimé**

*informatique de l'Union européenne",  
prévue pour la fin de l'année 2015;*

Or. en

#### **Amendement 117**

**Claude Moraes, Birgit Sippel**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 28**

###### *Projet de proposition de résolution*

28. présentera de nouvelles recommandations dans ce secteur à la suite de sa conférence "Protéger la vie privée en ligne en améliorant la sécurité informatique et l'indépendance informatique de l'Union européenne", prévue pour la fin de l'année 2015;

###### *Amendement*

28. présentera de nouvelles recommandations dans ce secteur à la suite de sa conférence "Protéger la vie privée en ligne en améliorant la sécurité informatique et l'indépendance informatique de l'Union européenne", prévue pour la fin de l'année 2015 *à partir des conclusions de la récente étude STOA sur la surveillance de masse des utilisateurs informatiques;*

Or. en

#### **Amendement 118**

**Axel Voss, Brice Hortefeux, Michal Boni, Traian Ungureanu, Heinz K. Becker**

#### **Projet de proposition de résolution**

##### **Paragraphe 29**

###### *Projet de proposition de résolution*

29. se félicite de l'objectif de la Commission visant à faire de l'Union une référence en matière de gouvernance d'internet, ainsi que sa vision d'un modèle de gouvernance multipartite d'internet, *réaffirmée au cours de la réunion multipartite mondiale sur l'avenir de la gouvernance d'internet (NETMundial) organisée au Brésil en avril 2014; attend avec intérêt les résultats des projets internationaux en cours dans ce domaine, notamment dans le cadre du forum sur la*

###### *Amendement*

29. se félicite de l'objectif de la Commission visant à faire de l'Union une référence en matière de gouvernance d'internet, ainsi que sa vision d'un modèle de gouvernance multipartite d'internet;

*gouvernance de l'internet;*

Or. en

**Amendement 119**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution  
Sous-titre 11 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***Programme européen en matière de  
sécurité***

Or. en

**Amendement 120**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution  
Paragraphe 29 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***29 bis. s'oppose à la poursuite de la  
politique menée par l'Union et les États  
membres, comme le montre le programme  
européen en matière de sécurité  
récemment publié, qui consiste à  
promouvoir des mesures supplémentaires  
de collecte des données à caractère  
personnel sous le prétexte de lutter contre  
le terrorisme et le crime organisé et au  
mépris manifeste des critères de nécessité  
juridique et de proportionnalité, pourtant  
indispensables à la protection de l'essence  
des droits fondamentaux des citoyens et à  
la sauvegarde de la présomption  
d'innocence;***

Or. en

**Amendement 121**

**Cornelia Ernst, Marie-Christine Vergiat, Barbara Spinelli**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 29 ter (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*29 ter. met en garde contre la spirale négative évidente qui menace le droit fondamental au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel lorsque chaque fragment d'information sur le comportement humain est considéré comme potentiellement utile à la lutte contre des actes criminels futur, ce qui entraîne obligatoirement une culture de la surveillance de masse dans laquelle chaque citoyen est considéré comme un suspect potentiel et a pour conséquence la désagrégation du tissu social et des liens de confiance;*

Or. en

**Amendement 122**

**Claude Moraes, Birgit Sippel**

**Projet de proposition de résolution**

**Paragraphe 29 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

*tiendra compte des conclusions des recherches approfondies menées par l'Agence des droits fondamentaux sur la protection des droits fondamentaux dans le contexte de la surveillance, et notamment sur l'actuelle situation juridique des individus pour ce qui touche aux voies de recours juridictionnelles dont ils disposent à l'égard de ces pratiques;*

Or. en

**Amendement 123**  
**Monika Hohlmeier**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Projet de proposition de résolution*

**30. charge sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures de continuer à surveiller les avancées dans ce domaine, d'assurer le suivi des recommandations contenues dans la résolution et de s'adresser à nouveau à la plénière d'ici un an;**

*Amendement*

**supprimé**

Or. en

**Amendement 124**  
**Axel Voss**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Projet de proposition de résolution*

30. charge sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures de continuer à surveiller les avancées dans ce domaine, d'assurer le suivi des recommandations contenues dans la résolution **et de s'adresser à nouveau à la plénière d'ici un an;**

*Amendement*

30. charge sa commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures de continuer à surveiller les avancées dans ce domaine, d'assurer le suivi des recommandations contenues dans la résolution **selon les besoins;**

Or. en

**Amendement 125**  
**Timothy Kirkhope**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Projet de proposition de résolution*

30. charge sa commission des libertés

*Amendement*

30. charge sa commission des libertés

civiles, de la justice et des affaires intérieures de continuer à surveiller les avancées dans ce domaine, d'assurer le suivi des recommandations contenues dans la résolution *et de s'adresser à nouveau à la plénière d'ici un an*;

civiles, de la justice et des affaires intérieures de continuer à surveiller les avancées dans ce domaine, d'assurer le suivi des recommandations contenues dans la résolution;

Or. en